COMITES TECHNIQUES DES 29 JANVIER ET 6 FEVRIER 2020

En préambule et après lecture de la déclaration liminaire de la **CFDT** le secrétaire général nous a doté d'une très belle réponse techno sur l'air de « *tout va bien, il n'y a pas de risque systémique, les préfets et les préfigurateurs ne nous indiquent aucune difficulté, les choses suivent leur cours et oui on tiendra les délais* » !!!

En réponse **la CFDT** – passablement irritée il faut le dire – lui a dit que ce n'est pas en répétant à l'antienne que « tout va bien »… et que l'impossibilité de présenter la cartographie des effectifs par grade et par périmètre alors même que le transfert budgétaire a été fait au 1er janvier dernier augurait quand même mal d'une « réforme réussie » et que refuser de prendre en compte la réalité telle qu'elle est pose quand même problème.

Pour illustrer notre propos notre camarade Sylvie est intervenue sur ce qui se passe dans le département de l'Ain : il semble bien qu'au final – et alors même que les effectifs prévus pour les SGCD étaient arrêtés à 66 ETP – le préfigurateur ne disposerait que de 56 ETP (donc moins 10) compte-tenu du peu d'empressement des agents des DDI (et on les comprend !) à se positionner sur ce nouveau service : la réponse du SG et du DMAT a été « touchante »….*pas d'inquiétude le transfert budgétaire a eu lieu – donc on a les moyens financiers – et on fera appel aux contractuels si besoin !*

Cette réponse ne nous a guère convaincu…

A noter :

- Si l'intégration de chorus aux missions SGCD n'était pas prévu 60% des préfets semblent l'avoir retenu : la direction du budget s'interroge actuellement sur le départ de la fonction comptable et envisage des évolutions du format actuel. Le SG n'est pas hostile à cette intégration mais note que ce n'est pas un exercice qui va de soi puisque Chorus concerne tous les niveaux (nationaux, régionaux et départementaux.
- La cartographie des emplois fonctionnels ouvrant droit à la NBI sera revue après la mise en place des SGCD.
- Un groupe de travail va être mis en place sur l'action sociale avec pour objectif l'harmonisation sur trois ans des participations des différents ministères concernés.
- La circulaire de juin 2019 prévoit la possibilité de transférer les fonctions supports exercées dans les DR vers les SGCD implantés dans les chefs lieu

de région mais à cette étape les emplois budgétaires correspondants n'ont pas encore été transférés.

- La DNUM est chargée de l'animation territoriale des SGAMI et des SIC intégrant les SGCD : cette organisation n'est pas encore stabilisée et il demeure beaucoup d'inconnues à cette étape sur la modification des projets de service qui prenne en compte les relations entre ces services.

A l'ordre du jour du comité technique du 29 janvier étaient examinés les points suivants

1 - **Le projet d'arrêté relatif aux opérations de restructuration** ouvrant droit à certaines primes de restructurations dans le cadre de la mise en place des secrétariats généraux communs pour lequel l'ensemble des OS a voté favorablement sauf FO qui s'est abstenu : il nous semblait important que les agents puissent bénéficier des dispositifs d'accompagnement leur facilitant la mobilité et la **CFDT** a beaucoup bataillé auprès des services généraux du premier ministre, de la DGAFP et du ministère de l'Intérieur pour obtenir cette qualification.

A noter :

- Ce projet de décret étant interministériel il sera présenté dans les différentes instances « chapeau » des autres ministères
- Lors du dernier CT des DDI **la CFDT** a voté favorablement sur ce projet
- la délégation **CFDT** présente à la réunion organisée par la DGAFP sur l'OTE a également fait part de son avis favorable sur ce projet de décret.

2 – **Le projet d'instruction RH relative à la création des secrétariats généraux communs** : véritable serpent de mer qui nage péniblement depuis octobre dernier a fait l'objet de nombreux allers et retours entre les différentes instances et groupes de travail et été amendé à de nombreuses reprises sans que nous comprenions très bien pourquoi l'administration ait choisi de ne pas en parler avant le mois de décembre et ait mis d'un coup le pied sur l'accélérateur en décembre faute de respecter le calendrier prévu.

A noter : le projet de décret de création des SGCD a fait l'objet d'un avis défavorable par l'ensemble des OS sauf l'UNSA qui s'est abstenue.

A retenir : **la CFDT** a voté contre le projet de circulaire RH à trois reprises tant le calendrier prévu au 30 juin prochain est irréaliste et au regard des difficultés rencontrées en déconcentré.

3 – Point sur le SNU (Service National Universel) : les préfectures ont été chargées de mettre en place le SNU et assurent le secrétariat du COPIL chargé de la mise en place du dispositif ainsi que la coordination avec les DDCS.

L'organisation des séjours de cohésion des jeunes sur 10/12 jours a été gérée également par les services préfectoraux.

A cette étape 13 départements ont organisé les séjours de 1878 jeunes.

Cette mission sera transférée au ministère de l'Education Nationale dans le cadre de l'OTE avec pour objectif l'accueil de 25 000 jeunes et des chefs de projets départementaux vont être désignés.

Les séjours sont encadrés par des réservistes, des agents titulaires du BAFA , des militaires à la retraite ou des enseignants volontaires.

Les cohortes de jeunes s'élèvent à : 100 000 en 2021, 200 000 en 2022, 400 000 en 2023 et l'ensemble de la classe d'âge concernée en 2024 ;

Les retours des jeunes sur les séjours de cohésion sont globalement satisfaisants.

4 - Point sur la lutte contre la fraude :

- Une instruction commune – que nous n'avons pas – DCMAT/PREF/PAF fixe les objectifs en termes de lutte contre la fraude a été adressée aux préfets,
- Les effectifs dédiés à la lutte contre la fraude s'élèvent à 152,45 ETPT en 2017, 259,68 ETPT en 2018, 264,25 ETPT en 2019 comprenant les cellules fraudes des CERT et les 121 RFD
- Activité globale en hausse de 73%
- Effectifs MDST organisés en pôles spécialisés : 4 pour les titres d'identité, 2 pour les permis de conduire ; 2 pour les CIV
- Fraudes avérées : +3950 de 2018 à 2019, y compris fraude étrangers de 12 000 à 18 000 en 2019
- A noter : + 5000 dossiers au titre de l'article 40 - très forte augmentation des dossiers VTC en 2018 et 2019
- Au CERT de Nantes 6 postes fraude supprimés mais réaffectés à la PAF mais une partie des dossiers désormais traités par CERT de Cherbourg
- Correspondants fraude des services étrangers : note à venir – séminaire à Lognes en février 2020
- Rôle des RFD plus centré sur fraudes internes :16 cas traités concernant 14 préfectures émanant directement du réseau – l'IGA intervient en soutien en tant que de besoin
- Le rapport d'activité des RFD doit être présenté dans les CT locaux portant sur notamment sur l'analyse du risque par titre, le bilan du plan de contrôle et les opérations conduites avec les collectivités pour la destruction des titres.

5 - Point sur la problématique d'absence de paye pour les personnels SIC notamment dans les Hauts de France :

- 60 agents n'ont pas perçu leur salaire en raison d'un mauvais report des données : le secrétaire général a reconnu que « *c'était un problème et qu'il fallait veiller à ce que cela ne se reproduise pas* » …ben oui c'est un minimum !
- La CFDT a demandé au secrétaire général que si de telles situations se représentaient le ministère devrait adresser un courrier aux établissements bancaires des agents concernés précisant que le salaire serait bien versé afin que ceux-ci ne leur imputent pas de frais et qu'une avance sur salaire soit systématiquement engagée.

6 - Information sur la rupture conventionnelle :

- Parution du décret en déclinaison de la loi de transformation fonction publique
- Dispositif qui concernera peu d'agent car il n'y a pas d'obligation pour l'employeur d'accepter la demande : le ministère a une vue étroite sur le sujet
- Il pourra y avoir un plancher
- Guide DGAFP dédié à venir sur le sujet

7 - Point sur la défiscalisation des heures supplémentaires :

- Les heures supplémentaires sont exonérées de cotisation retraites et d'impôt sur le revenu
- Il semble que là aussi il y ait du retard à l'allumage et que le paiement des heures supplémentaires connaisse des difficultés : le secrétaire général s'est engagé à ce que celles-ci soient payées dans des délais raisonnables et nous a invité à lui faire remonter toute difficulté : n'hésitez donc pas à nous les faire connaître afin que nous puissions en assurer le relai
- Même chose pour les agents qui n'auraient pas perçu la rémunération liée aux travaux supplémentaires des élections

8 - Information sur l'arrivée des attachés issus des IRA au 1er mars :

- Une période de 6 mois en institut comprenant 3 phases de formation :

- Un tronc commun portant sur 6 domaines de compétences : conduite de l'action publique ; juridique ; ressources humaines ; pilotage des ressources ; management ; communication et numérique (3 mois) ;
- approfondissement (1,5 mois) ;
- contextualisation (3 semaines) après le choix du poste.

- L'objectif : valoriser les compétences des élèves et accompagner leur développement en prenant en compte les besoins des employeurs ainsi que les leurs.
- Une période de 6 mois en administration, comprenant 2 mois en tant qu'élève et 4 mois en tant que stagiaire dans le corps des attachés d'administration.
- La titularisation, décidée par l'employeur, intervient à l'issue du 12ème et dernier mois de la formation.
- Du point de vue de la DGAFP « *Ce qui change en cette rentrée 2019 ? Une formation initiale axée sur le développement des compétences, un accompagnement personnalisé adapté aux projets professionnels de l'élève et la mise en place de deux promotions (contre une avant la réforme). Les prises de postes intervenant sur deux périodes (la première en septembre, la seconde en mars), les besoins des services seront plus facilement comblés. Jusqu'en 2016, les IRA formaient 620 élèves. En 2017, ce nombre a été porté à 730. En 2020, ce sont 820 nouveaux cadres qui prendront un premier poste dans les services de l'État.»*
- De notre point de vue : la réduction à 4 mois de la période de stage nous paraît quand même de nature à laisser peu de temps aux impétrants pour s'imprégner

de la culture « maison » et nous nous interrogeons sur le peu d'appétence des employeurs de l'Etat à mettre en place une vraie formation à l'encadrement.

9 - Devenir des services étrangers dans les préfectures :

- Un article dans le monde proposant notamment de rattacher les services asile aux services généraux du premier ministre a suscité des interrogations : c'est un sujet qui revient régulièrement sur la table tant les politiques migratoires ont bien du mal à mettre en place des dispositifs tenant de la réalité des flux, du respect des droits des demandeurs et plus encore des moyens mis à disposition pour les agents qui instruisent cette matière.
- Pas de panique cependant : pour réaliser une telle réforme il faudrait d'abord que les Etats européens soient tous d'accord pour modifier les lois qui régissent le droit d'asile, pour financer une agence européenne de l'asile et pour réexaminer les accords Schengen… !!!

Didier, Sylvie, David et Guillemette